

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE  
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE  
(asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ  
**COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL**

Salle des Mariages – rue de l’Eglise 22, Trooz  
09 octobre 2019 – 19h

### Rappel de l’ordre du jour

1. Approbation du PV de la CLDR du 12 juin 2019 ;
2. Hiérarchisation des fiches-projets des lots 2 & 3 ;
3. Annonce relative aux prochains Groupes d’Action (suite des GT) ;
4. Divers.

### Présences

Représentation		Effectifs	Suppléants
<b>Politique/Quart communal</b>			
	1	<b>Sébastien MARCQ, Président, Echevin PCDR</b>	Myriam DUMONT, Conseillère communale - excusée
	2	<del>Arthur DEGEE, Conseiller communal</del>	Brigitte ANDRÉ, Conseillère communale - excusée
	3	Joëlle DEGLIN, Echevine tourisme, culture, patrimoine - excusée	Guy MARTIN, Conseiller communal - excusé
<b>Géographique (+ autres)</b>			
Forêt - Au Thier	4	<del>Olivier DEPAIRON, Forêt</del>	Olivier BALTUS, Au Thier - excusé
Sainry - Péry	5	<b>Marc POLESE, Sainry</b>	<del>Charles BEUKEN, Sainry</del>
	6	<del>Yves MATZ, Péry</del>	<b>Paul VAN DAMME, Sainry</b>
	7	Claude HONORE, Péry - excusé	Pierre TERWAGNE, Péry - excusé
Prayon	8	<del>Sylvain BOVY, Prayon (démissionnaire)</del>	<del>Manuel MADERA PEREZ, Prayon (démissionnaire)</del>
Fraipont-La Brouck-Trasenster	8	<b>Guy BAILLY, Trasenster</b>	Anne WUIDAR, ... - excusée
	9	<b>Olivier LAROCLETTE, La Brouck</b>	<b>Jean-Claude PATUREAU, Fraipont</b>
	10	Philippe HAOT, Fraipont Village (CCATM)	Christophe BOUHON, Fraipont Cité (conseillère en mobilité) - excusé
	11	<b>Jean-Christophe SCHYNS, Fraipont</b>	Yvette SIMONS, Fraipont (Cercle horticole Wallonia, théâtre « Les Djeou compères de la Tourette », bénévole « Le Merisier »)
Nessonvaux	12	Stéphane ARIMONT, Nessonvaux	Sarah DEHOUSSE, Nessonvaux (Centre protestant)
	13	<b>Olivier GASPARD, Nessonvaux (Brigade communale Environnement)</b>	Cécile DEPRESSEUX, Nessonvaux (Centre d’expression et de créativité) - excusée

Agents communaux PCDR : **PIROTTIN Nancy** et DE TEMMERMAN Daniel (excusé)

Agent accompagnateur du GREOVA : **EVARD Alix**

## Compte-rendu de la réunion

### 1. Approbation du PV du 12 juin 2019

Le PV est approuvé par tous moyennant les remarques suivantes :

- M. Marc POLESE n'était pas excusé lors de cette CLDR mais bien présent ;
- Concernant la fiche-projet *FRAIPONT, Aménager la Place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre* :
  - L'école libre de Fraipont compte déjà 2 entrées, il s'agirait donc plutôt d'en créer une **troisième** ;
  - Le périmètre de revalorisation relaté au premier point de l'OBJECTIF 1 du projet, qui indique entre autres « Jusqu'à l'église » doit être précisé par ce rajout : « **jusqu'à la venelle venant de la rue Bocquenade** » ;
  - Il s'agit de la **rue cour Laveau** et non de la cour Naveau ;
  - M. PATUREAU fait remarquer que dans le cadre d'un éventuel futur déclassement de certaines maisons à intégrer dans la place « à déplacer » dite « Emile Vandervelde de Fraipont », l'on pourrait procéder d'une pierre deux coups en distinguant mieux les deux places Emile Vandervelde de Fraipont et de Nessonvaux, ; les GPS ayant en effet pour habitude de les confondre et dès lors de mal y mener les conducteurs.
- Le bureau d'études COSETECH devant encore finaliser 3 pré-études du lot 1 au cours du dernier trimestre 2019, on imagine plutôt **présenter le PCDR devant la RW durant le 1<sup>er</sup> semestre 2020** et non durant le dernier trimestre 2019 ;
- Enfin, Alix EVRARD a repéré quelques coquilles à corriger.

### 2. Hiérarchisation des fiches-projets des lots 2 & 3

Sébastien MARCQ ouvre la réunion en précisant qu'il est désormais temps de hiérarchiser les fiches- projets au sein de leur lot respectif (2 et 3).

Pour rappel, le lot 1, qui comporte les fiches les plus chères aux Troозиens et actuellement en cours de pré-étude, ont déjà été hiérarchisées : elles seront idéalement réalisables endéans les 3 premières années des dix années du PCDR (à partir de la date de sa future validation par la Rw). Mais il sera forcément difficile pour la Commune de les concrétiser toutes durant ces trois

premières années. En cause : pour chaque projet la Commune sera invitée à participer - de manière parfois importante - à son co-financement. Voilà pourquoi entre les activations de deux fiches du lot 1 il sera parfois plus opportun d'activer une fiche du lot 2 ou 3 (parfois moins onéreuse).

Alix EVRARD poursuit en citant d'emblée les fiches-projets qui seraient, après examen de leur contenu – ne fût-ce que partiellement – subsidiables par le Développement rural. Pour rappel en effet : une fiche-projet du PCDR n'est pas forcément subsidiable par le DR. Il faut premièrement que le lieu qu'elle concerne (terrain ou bâtiment) soit une propriété communale (ou sujet à bail emphytéotique), et deuxièmement que le projet soit fortement empreint de citoyenneté. Ainsi, le gros syllabus appelé PCDR qui sera présenté en 2020 à la Rw comportera des fiches-projets qui ne seront pas toutes forcément finançables par le DR (DGO3). Le DR a en effet souhaité que tous les domaines de la vie au sein de la commune soient évoqués dans ce PCDR, qui représentera pour une durée de 10 ans un OUTIL communal STRATEGIQUE et GLOBAL, mais il ne subsidiera pas pour autant chacune de ses fiches-projets. Il ne finance par exemple pas les infrastructures touristiques qui incombent davantage au CGT, ni les RAVEL incombant quant à eux à la Direction de la mobilité douce (DGO2). Il va par contre subsidier à 80% une petite voie lente en site propre permettant aux écoliers de rejoindre leur village à leur école en toute sécurité car cela augmente la qualité de vie non pas du touriste mais de l'habitant. Il en va de même pour les parkings : le DR subsidiera le parking attendant à une salle de village par exemple, mais pas un unique parking de covoiturage. Idem pour la performance énergétique des bâtiments : le DR veillera à ce qu'une nouvelle construction ou une rénovation en faveur de la citoyenneté (maison de village par exemple) bénéficie des meilleurs moyens durables et économiques en termes énergétiques ; par contre il ne financera pas d'un coup toutes les rénovations énergétiques des bâtiments communaux. Le DR n'installera pas non plus une éolienne et ne subsidiera aucun nouveau salaire lié à la concrétisation d'une fiche-projet.

Alix EVRARD propose aux membres de mener ensemble une réflexion vers un consensus, et ce afin d'éviter - idéalement - toute frustration à l'égard de la priorisation des fiches-projets au sein des lots 2 et 3 faisant l'objet de cette réunion. Pour rappel, le lot 2 comporte toutes les fiches idéalement à concrétiser endéans les 6 premières années du PCDR (ce qui signifie donc également endéans les 3 premières) ; et le lot 3 comporte toutes les autres fiches, peut-être moins importantes, ou intéressantes mais qualifiées de JOKER : par exemple une fiche à laquelle au moment de la présentation du PCDR à la Rw en 2020 il manquera encore un bâtiment ou un terrain communal pour se voir un jour concrétisée (pour rappel tout projet PCDR partiellement subsidiable par le DR doit concerner une propriété communale ou avoir fait l'objet d'un très long bail emphytéotique), ou une fiche relative à un bâtiment classé au Patrimoine des Sites et Monuments (cas du castel de la Fenderie par exemple).

Alix EVRARD poursuit cependant en précisant que ce classement ne sera pas rigide : la Direction du DR se montre en effet souvent très souple et comprend qu'au fil des dix années du

PCDR certaines opportunités (vente d'un terrain privé par exemple) justifient qu'une fiche du lot 3 passe avant une fiche du lot 1 ou 2. Il en va de même pour la hiérarchisation de chaque fiche au sein de chaque lot : si la Commune peut le justifier, il sera permis par la DDR de bouleverser ce classement durant la période de subsidiation de 10 ans qui s'ouvrira bientôt.

## **Après plusieurs questionnements, voici le classement décidé au consensus des fiches-projets du lot 2 :**

1. *ENTITE, Renforcer le service de la petite enfance via l'acquisition d'un bâtiment pour y créer une halte-garderie, y encourager l'activité des gardiennes ONE, voire même y créer une crèche publique*
  - ⇒ Tous s'accordent sur le fait que ce problème majeur de garde d'enfants doit être pallié sur la Commune. Alix EVRARD rétorque que la Commune de Trooz, sur laquelle s'étendent les bienfaits de l'asbl La Teignouse, pourrait solliciter cette dernière pour former des gardiennes ONE susceptibles dans le futur de proposer leurs services dans la commune (La Teignouse propose ce genre de services si la demande de formation émane de la Commune).
  
2. *ENTITE, Réaliser des aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages*
  - ⇒ Cette fiche a le mérite de porter largement sur toute l'entité et ainsi de pouvoir dans le futur en faire bénéficier plusieurs lieux ; au contraire il se peut aussi que dans le futur un gros projet se développe plus précisément en faveur d'un seul lieu.
  
3. *FRAIPONT, Préserver l'église communale en la transformant partiellement en infrastructure de rencontres intergénérationnelles*
  - ⇒ M. PATUREAU attire tout de même l'attention sur le fait que la salle – en mauvais état - qui serait concernée par ce projet au sein de l'église se trouve dans le périmètre des orgues classés de l'église. Pour avoir lui-même rencontré l'obstacle de ces orgues classés pour le changement des fenêtres de sa maison située près de cette église, il se demande s'il ne s'agirait pas d'un frein pour la concrétisation de cette fiche... Alix EVRARD propose de se renseigner à ce sujet.
  
4. *ENTITE, Renforcer l'identité communale par la préservation et la valorisation de son patrimoine historique et mémoriel (dupliquée en lot 0)*
  - ⇒ Bien que cette fiche semble très générale, elle aura le mérite de cibler un lieu / bâtiment patrimonial qui en aura peut-être besoin au bon moment. Restera à qualifier ce lieu de citoyen pour bénéficier des subsides du DR.

5. *ENTITE, Développer et mettre en valeur les itinéraires de promenades pour favoriser la mobilité douce dans les villages (dupliquée en lot 0)*
  - ⇒ Pour rappel, les voies lentes en sites propres par exemple peuvent être subsidiées par le DR à 80 % (pour la 1ère tranche de 500 000 €. Attention ces dernières doivent présenter un intérêt citoyen (exemple : chemin cycliste sécurisé pour les enfants jusqu'à leur école d'un village à l'autre).
6. *ENTITE, Inventorier, restaurer et promouvoir les éléments du petit patrimoine local en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population à leur richesse (dupliquée en lot 0)*
  - ⇒ Certains de ces petits éléments pourraient bénéficier de petits aménagements en faveur de la convivialité.
7. *ENTITE, Acquérir un bâtiment en vue d'y développer un espace polyvalent et intergénérationnel*
  - ⇒ Fiche JOKER : il se peut que la Commune ait un jour l'opportunité de devenir propriétaire d'un bâtiment existant idéal pour ce genre de projet. Le DR pourrait dès lors l'aider pour cette acquisition.
8. *ENTITE, Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et mettre en place des technologies faisant appel aux énergies renouvelables sur le site de l'Administration communale (dupliquée en lot 0)*
9. *ENTITE, Reconstituer deux bétchêtes en collaboration avec les institutions scolaires spécialisées en menuiserie en vue de mettre en valeur le patrimoine historique et naturel de la commune et de recréer un lien entre l'Homme et la Vesdre*
10. *NESSONVAUX, Aménager et valoriser le site de l'ancienne Tourette afin de préserver et de sensibiliser la population à son histoire*
  - ⇒ Notons ici que la Commune n'est pas encore propriétaire de ce terrain privé (fiche JOKER). Elle pourrait néanmoins le devenir dans le futur (peut-être aussi avec l'aide du DR) ou bénéficier d'un bail emphytéotique.

Remarque : la fiche *PRAYON, Aménager le site de la Rochette d'un point de vue didactique (déjà dupliquée en lot 0)* est définitivement sortie du lot 2 pour ne plus intégrer que le lot 0. En cause : le site est une propriété de Natagora : aucune cession ne sera un jour envisageable et aucune action ne pourra donc y être entreprise dans le cadre du PCDR.

### **Quant au classement, également décidé au consensus, des fiches-projets du lot 3 :**

1. *NESSONVAUX, Réaliser un aménagement de convivialité sur la petite zone verte de la placette Emile Vandervelde, en outre à sécuriser (dupliquée aussi en lot 0)*
2. *FRAIPONT-CAMPAGNE, NESSONVAUX, Aménager l'ancienne buvette de football afin d'y organiser des activités de sensibilisation à la nature, aux circuits-courts et à l'environnement (dupliquée en lot 0)*
3. *ENTITE, Valoriser les domaines et environnements particuliers (dont aquatiques) liés aux promenades afin d'en souligner l'aspect patrimonial (dupliquée en lot 0)*
  - ⇒ Plusieurs citoyens ont actuellement à cœur de réhabiliter plusieurs mares en danger. Malheureusement ces dernières sont des propriétés régionales et relèvent du DNF. Notons également qu'un PCDN permettrait dans le futur de subsidier – même très petitement – des projets en lien avec la biodiversité qui concerneraient des propriétés communales.
4. *TROOZ, Transformer la chapelle désacralisée de Trooz en un espace touristique et socioculturel polyvalent (dupliquée en lot 0)*
  - ⇒ L'idéal serait que renaisse le même genre de projet que celui récemment abandonné consistant en ce que la Fabrique d'église, encore propriétaire de la chapelle, cède cette dernière pour un euro symbolique afin qu'elle devienne une microbrasserie locale dont une petite partie de la vente de chaque bière aurait été reversée pour une action sociale. Il pourrait s'envisager que la Commune en devienne dans le futur propriétaire et loue les lieux à un jeune entrepreneur susceptible, autour de son activité originale, de fédérer des touristes comme des citoyens (exemple cité de la *Bobeline*, microbrasserie ayant pris quartier dans l'ancien OT de Spa), tout en trouvant un intérêt social poussant la Fabrique d'église à céder sa chapelle désacralisée à la Commune pour un euro symbolique.
5. *FENDERIE, Réaliser dans la mesure du possible un/des espace(s) consacré(s) à la convivialité sur le site du castel (site et monument classé en propriété communale)*
  - ⇒ Cette fiche, pourtant chère aux Troозиens, n'est malheureusement encore qu'un JOKER. En cause : certes il s'agit d'une propriété communale mais son caractère classé rend difficilement négociable toute intervention de réaffectation. La situation devient pourtant urgente car ce lieu fait trop souvent l'objet de délabrements volontaires. Ce lieu pourrait servir d'atelier de peintres, ou encore de musique...Alix EVRARD va se renseigner en détails sur les possibilités que le PCDR pourrait néanmoins offrir à ce lieu.

6. *TROOZ, Prolonger la liaison lente dite « Vesdrienne » (projet accepté par LEM entre les gares de Chaudfontaine et de Trooz) depuis la gare de Trooz jusqu'à la commune de Pepinster (duplicquée en lot 0)*
  - ⇒ Ce projet concernerait les communes de Trooz et de Pepinster ; or cette dernière ne bénéficie pas d'un PCDR et ne pourrait donc pas être concernée par un subside transcommunal à 90% du DR. En outre la Vesdrienne a un cachet PrÉRAVeL qui semble davantage incomber au financement de la DGO 2 (mobilité douce) et non du DR (DGO3).
  
7. *ENTITE, Installer des panneaux hydronymes en vue de restaurer l'image des cours d'eau et de valoriser le patrimoine naturel (duplicquée en lot 0)*
  - ⇒ La concrétisation a déjà débuté en lot 0. Néanmoins on pourrait imaginer ici et là près des panneaux historiques des crues quelques aménagements de convivialité/zones de repos.
  
8. *ENTITE, Améliorer la coordination et les échanges entre associations (duplicquée en lot 0)*

Ces classements devront être prochainement validés par le Conseil communal. Alix EVRARD peut éventuellement y assister afin d'exposer aux conseillers les choix stratégiques qui justifient la place de certaines fiches-projets.

### **3. Annonce relative aux prochains Groupes d'Action (suite des GT)**

Sébastien MARCQ reprend ensuite la parole pour lancer l'idée auprès de membres de se réunir prochainement afin non plus de créer ni de grossir des (nouveaux) projets en lot 0, mais de tenter concrètement d'en réaliser certains (exemples : réhabilitation de murs en pierres sèches par les membres des GT le temps d'un week-end, etc.). Alix EVRARD se chargera de relater ces groupes d'action dans le PCDR à présenter à la Rw et le GREOVA pourrait aussi intervenir dans une publication au Bulletin communal pour y attirer du monde.

### **4. Divers**

Néant.